

Image not found or type unknown



## Compte d'heure et annualisation

Par **agnes**, le **29/01/2014** à **20:05**

Bonjour,nous somme une entreprise de plus de 200 pers notre activité et dans la fabrication de patisserie et glaces donc grosse demande de travail a partir du mois de juillet pour preparer noel,en ce moment nous sommes en periode creuse comme nous sommes annualisé nous avons un compte d'heures a partir de janvier et jusque juin nous sommes dans le passif environ -30h mais cette année la direction nous met en repos 8 vendredi et une semaine entiere en repos forcé donc nous allons devoir a peu près -120 minimun en sachant que toutes ces sont heures seront a rattraper(travail 6 jours sur 7 pendant plusieurs mois et aucunes majorations d'heures supl)y a t'il un nombre d'heures pour le passif et a t'il droit de faire cela?? Cordialement [smile3]

Par **P.M.**, le **29/01/2014** à **21:03**

Bonjour,

La modulation du temps de travail est réglementée et je vous propose [ce dossier...](#)

Par **agnes**, le **30/01/2014** à **14:26**

merci